



**PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR**

**Arrêté n° DRCL-BFL-2019003-001**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 3 Janvier 2019**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des Finances Locales**

**Arrêté portant affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018  
du budget principal de la communauté de communes du Perche Gouët**

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**PREFECTURE**  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des Finances Locales

Arrêté portant affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018 du budget principal de la communauté de communes du Perche Gouët

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5 et L 5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-1190 du 6 décembre 2004 portant création de la communauté de communes du Perche Gouët ;

Vu l'arrêté n° 2016-364-3 du 29 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences de la communauté de communes du Perche Gouët, et prévoyant un sursis à la dissolution pour les seuls besoins de la liquidation dans les conditions prévues à l'article L 5211-26 précité ;

Vu l'arrêté n°2017-150-1 du 30 mai 2017 portant nomination de Madame Marie AUGROS, en qualité de liquidatrice de la communauté de communes du Perche Gouët ;

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement du compte administratif 2017 du budget principal de la communauté de communes du Perche Gouët ;

Vu le déficit de la section d'investissement du budget principal à hauteur de 17 669,06 € ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Une somme de 17 669,06 € est affecté au compte 1068 du budget primitif du budget principal 2018 de la communauté de communes du Perche Gouët afin de couvrir le déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2017.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Madame la liquidatrice de la communauté de communes du Perche Gouët sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Charles, P.* 03 JAN. 2019

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

  
**Régis ELBEZ**